

Devenez ingénieur en horticulture par la voie de l'apprentissage !



Les apprentis préparent le même diplôme, reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs, que les autres étudiants. Ils suivent leur formation sur trois années en alternance entre une entreprise et l'école (rythme mensuel : 60% entreprise / 40% école).

Le statut d'apprenti permet d'être salarié tout en bénéficiant des avantages du statut d'étudiant.

AVANTAGES

- Formation professionnalisante pour acquérir la culture d'entreprise et devenir directement opérationnel
- Un salaire plus élevé à la sortie des études : 28,5 K€ brut annuel en moyenne contre 24 K€ brut annuel pour les étudiants non apprentis (enquête 2017 : personnes enquêtées 6 mois après la sortie de la formation)
- Formation rémunérée mensuellement (non imposable) / pas de frais de scolarité
- Prise de responsabilités progressive dans l'entreprise
- 70 % de professionnels en CDI en moyenne contre 48 % de professionnels en CDI non apprentis. (enquête 2017 : personnes enquêtées 6 mois après la sortie de la formation)
- Expérience professionnelle de poids sur un CV
- Des entreprises renommées en demande

LES CONDITIONS POUR DEVENIR APPRENTI

- + Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat
- + Avoir réussi le concours national AgroVéto / voie apprentissage ou le concours interne à l'Institut Agro Rennes-Angers
- + Avoir obtenu le diplôme requis (BTSA, BTS, BUT 2/BUT 3, Licence Pro)
- + Avoir signé, dans les délais réglementaires, un contrat d'apprentissage avec un employeur

TÉMOIGNAGES D'APPRENTIS

"L'apprentissage, c'est avant tout une ouverture d'esprit, qui permet au plus grand nombre de dévoiler son potentiel."

"L'alternance permet de découvrir le monde de l'entreprise et de conforter ses choix professionnels, plus qu'un stage."

"L'apprentissage m'a permis, au-delà du salaire, de ressentir de la reconnaissance pour mon travail, mais aussi de la confiance professionnelle. Je rentrerai plus sereine dans la vie active."

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération versée, y compris pendant les périodes de formation en centre, est calculée en fonction de l'âge de l'apprenti, de l'année de formation et du coût du SMIC (19 236 € brut annuel en 2022). Elle est aussi fonction de la convention collective de l'entreprise.

Ancienneté dans le contrat	Âge de l'apprenti					
	18-20 ans		21-25 ans		26 ans et plus	
	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois
1 ^{re} année	43 %	721	53 %	889	100 %	1 678 € minimum
2 ^e année	51 %	856	61 %	1 023	100 %	1 678 € minimum
3 ^e année	67 %	1 124	78 %	1 309	100 %	1 678 € minimum

Le salaire net de l'apprenti est quasiment égal au salaire brut, l'apprenti ne payant pas de charges sociales.

LA VALIDATION LINGUISTIQUE

- Une période obligatoire de 12 semaines à l'étranger sur les périodes en entreprise
- TOEIC 785 ou Unicert II (ou III) en anglais
- Des cours d'anglais spécifiques aux apprentis à l'école

QUELLE ENTREPRISE ?

L'entreprise idéale possède :

- un ingénieur dans son personnel, susceptible d'être le maître d'apprentissage,
- une certaine taille en terme de personnel,
- un bon réseau de partenaires,
- des projets.

HORTICULTURE

- Centre technique ou interprofessionnel
- Collectivité,
- Entreprise de production, distribution ou commercialisation,
- Centre de recherche ou d'expérimentation...

LES DATES CLÉS

DÉC. > JANV.

Inscription au concours national AgroVéto / voie apprentissage

+ d'info sur :

www.concours-agro-veto.net

FEV

Épreuves écrites

MARS

Oraux de sélection à l'école

MAI > AOÛT

Signature des contrats d'apprentissage

VOIE D'ADMISSION

BTSA, BTS, BUT 2 / BUT 3
Licence Pro

Année L2 statut Étudiant
Sélection en interne, sur dossier et entretien
Horticulture + Paysage : 4 places

Concours national Apprentissage sur dossier, épreuves et entretien
Horticulture : 10 places

Année L3 · statut Apprenti
Année M1 · statut Apprenti
Année M2 · statut Apprenti

Diplôme d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers Spécialité Horticulture

CHOIX DE SPÉCIALISATIONS

- Innovations végétales urbaines
- Ingénierie des productions et des produits de l'horticulture
- Protection des plantes et environnement appliquée à l'horticulture
- Seeds and Plant Propagation ainsi que d'autres spécialisations ou parcours sur le campus de Rennes ou dans d'autres écoles agrocomiques.

CONTACT